



Yves BAILLON
Bernard BEZAUD
Patrick DUPERRON
Eric JOLY
Jean-Brice JOLY
Paul PACAUD
Pierre-Henri PACAUD
Anthony PETER

Frédérique DROIN

ASSOCIATION LA CHENERAIE
RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2010

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Le Jardin Suédois - 11, rue Guilloud - 69442 Lyon cedex 03 - Métro Sans Souci - Ligne D

Tél. 04 72 68 87 87 - Fax 04 72 33 16 18 et 04 72 68 87 70

SARL AU CAPITAL DE 2 281 520 EUROS - INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE - B 302 095 716 RCS LYON

e-mail : ekylis-site@ekylis.com - site Internet : www.ekylis.com

Membre de



JEFFREYS HENRY INTERNATIONAL



ASSOCIATION LA CHENERAIE

Association Loi 1901

Château de Sérézin

38070 ST QUENTIN FALLAVIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **LA CHENERAIE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Le bilan totalise un montant de 21 639 963 € ; le résultat est bénéficiaire de 307 444 €.



II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823.19, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Nous avons analysé les principes comptables auxquels votre association fait référence pour l'établissement de ses comptes annuels. Ces principes nous paraissent conformes à la réglementation en vigueur et sont correctement décrits dans l'annexe.

Présentation d'ensemble des comptes

Nous estimons que la présentation d'ensemble des comptes, dans ses aspects significatifs, est conforme à la réglementation en vigueur.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

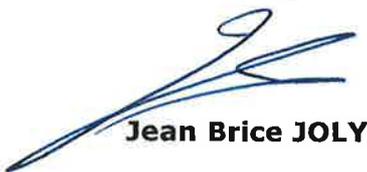
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 8 avril 2011

Le Commissaire aux comptes

EKYLIS



Jean Brice JOLY

Bilan Association

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilé	30 344,46	18 300,35	12 044,11	1 351,94
Immobilisations corporelles				
Terrains	182 058,55		182 058,55	182 058,55
Constructions	18 601 747,90	4 358 982,69	14 242 765,21	14 983 708,00
Installations techniques, matériel et out	1 132 414,98	775 028,42	357 386,56	347 353,55
Autres immobilisations corporelles	1 688 227,83	911 403,00	776 824,83	741 723,32
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	578,88		578,88	578,88
Autres immobilisations financières	2 441,07		2 441,07	2 441,07
ACTIF IMMOBILISE	21 637 813,67	6 063 714,46	15 574 099,21	16 259 215,31
Stocks				
Avances et acomptes versés sur comm	51,84		51,84	51,84
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 336 177,71	12 383,30	1 323 794,41	718 024,59
Autres créances	291 867,04	74 528,61	217 338,43	125 443,71
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 715 401,06		2 715 401,06	2 026 007,48
Disponibilités	1 792 942,75		1 792 942,75	1 873 522,56
Charges constatées d'avance	16 334,91		16 334,91	10 709,96
ACTIF CIRCULANT	6 152 775,31	86 911,91	6 065 863,40	4 753 760,14
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	27 790 588,98	6 150 626,37	21 639 962,61	21 012 975,45

Bilan Association

	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2009
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 893 343,64	1 937 589,99
Autres réserves	516 605,48	353 419,89
Report à nouveau	-530 603,42	-291 390,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	307 444,01	293 247,03
Subventions d'investissement	2 060 644,42	2 116 113,36
Provisions réglementées	66 353,06	42 087,04
FONDS PROPRES	4 313 787,19	4 451 066,94
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle	257 460,51	-111 814,07
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	257 460,51	-111 814,07
Provisions pour risques	150 000,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	150 000,00	
Fonds dédiés sur subventions	43 685,00	43 685,00
FONDS DEDIES	43 685,00	43 685,00
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	12 122 946,93	12 697 672,52
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	12 122 946,93	12 697 672,52
Emprunts et dettes financières diverses	724 725,28	798 208,45
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		16 305,06
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	732 125,02	462 456,59
Dettes fiscales et sociales	1 761 330,33	1 565 141,75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	141 477,21	227 019,17
Autres dettes	1 113 405,94	514 460,04
Produits constatés d'avance	279 019,20	348 774,00
DETTES	16 875 029,91	16 630 037,58
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	21 639 962,61	21 012 975,45

Compte de résultat Association

	du 01/01/10 au 31/12/10 12 mois	du 01/01/09 au 31/12/09 12 mois
Prestations de services	6 809 699,11	5 590 490,55
Produits des activités annexes	48 705,05	44 406,29
Subventions d'exploitation	3 200,00	11 374,00
Autres produits	3 177 479,59	2 993 310,20
Collectes	79 126,03	83 245,45
Produits d'exploitation	10 118 209,78	8 722 826,49
Autres achats non stockés	1 144 967,90	933 331,88
Charges externes	651 216,96	502 509,83
Impôts et taxes	498 805,76	416 612,58
Salaires et Traitements	4 300 146,20	3 638 629,01
Charges sociales	1 783 485,44	1 473 955,86
Amortissements et provisions	1 073 666,44	763 110,97
Autres charges		348 774,00
Charges d'exploitation	9 452 288,70	8 076 924,13
RESULTAT D'EXPLOITATION	665 921,08	645 902,36
Produits financiers	7 518,86	7 471,82
Charges financières	439 156,21	436 279,76
Résultat financier	-431 637,35	-428 807,94
Opérations faites en commun	-9 936,79	-6 382,20
RESULTAT COURANT	224 346,94	210 712,22
Produits exceptionnels	108 195,89	105 918,63
Charges exceptionnelles	24 301,82	22 353,82
Résultat exceptionnel	83 894,07	83 564,81
Impôts sur les bénéfiques	797,00	1 030,00
EXCEDENT OU PERTE	307 444,01	293 247,03

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association :

LA CHENERAIE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010, dont le total est de 21 639 963 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 307 444 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/04/2011 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2010 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en application du Règlement 99-01 du Comité de Règlementation Comptable du 16 février 1999, en conformité avec le règlement 99-03 du Comité de Règlementation Comptable du 29/04/1999 et du Décret du 22 octobre 2003 relatif à la réglementation budgétaire, comptable et financière pour les établissements et services.

Les états financiers ont été également établis en conformité avec l'avis 2007-05 du Conseil National de la Comptabilité du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du Code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements numéro 99-01 et 99-03 du Comité de Règlementation Comptable.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Constructions : 30 à 50 ans

* Agencements des constructions : 5 à 30 ans

* Installations techniques : 5 à 30 ans

Règles et méthodes comptables

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 30 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnelles

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Sur 2010, l'Association La Chêneraie gère trois établissements autonomes d'un point de vue de la gestion administrative, dont un (Jean Ardoin - Marie Béatrice) regroupe deux résidences et le siège de l'Association.

Les contributions respectives de chacun des établissements au résultat de l'association sont les suivantes:

Résidence Le Couvent:	45 358.68
Résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice:	59 633.08
Résidence Bois Ballier:	202 452.25
TOTAL	307 444.01

Achat de la propriété:

En début d'année 2007, l'Association La Chêneraie a acheté la propriété de Saint Quentin Fallavier. La Résidence Bois Ballier et la Résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice prennent chacune à leur charge 50% des coûts générés par l'achat de cette propriété.

Exploitation de la Résidence Bois Ballier:

L'exploitation de la Résidence Bois Ballier n'a commencé qu'à partir du 1er juin 2009. La comparaison avec l'exercice précédent est donc à relativiser.

Procédure contentieuse:

A la date de la clôture des comptes annuels, une procédure contentieuse concernant divers litiges sur le suivi du chantier est en cours.

Les frais liés à ce litige, ne pouvant être intégrés dans l'actif immobilisé, sont inscrits dans l'actif circulant du bilan. Compte tenu de la procédure en cours et de la probabilité estimée de pouvoir récupérer lesdites sommes, une provision pour dépréciation de cet actif a été enregistrée au 31 décembre 2010 pour 50% de son montant.

Subventions d'investissement:

L'ensemble des subventions d'investissement perçues les années précédentes est affecté à la construction et à la rénovation des résidences.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	18 300	12 044		30 344
Immobilisations corporelles	21 422 656	236 330	54 536	21 604 449
Immobilisations financières	3 020			3 020
Total	21 443 976	248 374	54 536	21 637 814
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	16 948	764		18 300
Immobilisations corporelles	5 167 813	733 486		6 045 414
Immobilisations financières				
Total	5 184 761	734 250		6 063 714
ACTIF NET				15 574 099

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 646 821 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 441		2 441
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 336 178	1 323 795	12 383
Autres	291 867	291 867	
Charges constatées d'avance	16 335	16 335	
Total	1 646 821	1 631 997	14 824
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
Recettes réalisées	224 346
Produits à recevoir	122 232
Total	346 578

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges		150 000			150 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	43 685				43 685
Total	43 685	150 000			193 685
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		150 000			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 875 030 euros et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	12 122 947	662 844	2 638 008	8 822 094
Emprunts et dettes financières divers	724 725	202 528	256 014	266 184
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	732 125	732 125		
Dettes fiscales et sociales	1 761 330	1 761 330		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	141 477	141 477		
Autres dettes	1 113 406	1 113 406		
Produits constatés d'avance	279 019	279 019		
Total	16 875 030	4 892 730	2 894 022	9 088 278
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	652 531			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		12 056 514	
Emprunts et dettes divers		602 511	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Notes sur le bilan

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Total	12 659 025		

Charges à payer

	Montant
Frs. fact. non parvenues	70 651
Fourn. immo. fact. non pr	14 663
Int. courus_emprunt c.f..	66 433
Conges a payer	347 240
Primes de precarite	5 074
Provisions rtt	5 600
Prov. charges s_cp. n	173 620
Provisions charges precar	2 537
Provision rtt	2 800
Etat_charges a payer	7 421
Taxe d_habitation a payer	13 910
Clients avoir a etablr	3 990
Charges a payer	9 893
Total	723 831

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	16 335		
Total	16 335		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits percus d avance a-1an	69 755		
Produits constatees avance a+1an	209 264		
Total	279 019		

Tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif 2009

RESIDENCE JEAN ARDOIN - MARIE BEATRICE

Résultat comptable	59 633,08
Variation Provision Congés payés + Charges 2010	31 718,19
Variation Provision RTT chargées 2010	2 476,16
Amortissements comptables non acceptés	- 9 968,62
Reprise subventions comptables non acceptées	2 249,42
Reprise déficit hébergement 2008	- 5 364,89
RESULTAT ADMINISTRATIF 2010	80 743,34

RESIDENCE LE COUVENT

Résultat comptable	45 358,68
Variation Provision Congés payés + Charges 2010	9 734,01
Variation Provision RTT + Charges 2010	1 395,45
RESULTAT GLOBAL EHPAD ET AJ	56 488,14
DEFICIT HEBERGEMENT 2006	- 7 254,01
DEFICIT DEPENDANCE 2006	- 9 575,41
DEFICIT HEBERGEMENT 2008	- 1 327,62
EXCEDENT HEBERGEMENT 2007	1 500,00
RESULTAT ADMINISTRATIF 2010	39 831,10

RESIDENCE BOIS BALLIER

Résultat comptable	202 452,25
Variation Provision Congés payés + Charges 2010	44 590,61
Variation Provision RTT chargées 2010	1 335,60
Amortissements comptables non acceptés	neant
Reprise subventions comptables non acceptées	neant
Déficit hébergement 2008	- 99 188,84
RESULTAT ADMINISTRATIF 2010	149 189,62

Analyse des résultats

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION	
	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT
HEBERGEMENT RJA RMB				69 675
DEPENDANCE RJA RMB			34 075	
SOINS RJA RMB			116 343	
HEBERGEMENT RLC			5 955	
DEPENDANCE RLC			9 579	
SOINS RLC			24 298	
HEBERGEMENT RBB			245 268	
DEPENDANCE RBB				241 449
SOINS RBB			145 370	
TOTAUX			580 888	311 124
			269 764	

RJA RMB = Résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice
 RLC = Résidence Le Couvent
 RBB = Résidence Bois Ballier

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

La résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice a perçu au titre de l'année 2010 une subvention d'exploitation afin de couvrir ses frais de la section soins pris en charge par l'assurance maladie.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a versé un montant annuel de 1 657 612 euros.

La résidence Le Couvent a perçu au titre de l'année 2010 une subvention d'exploitation afin de couvrir ses frais de la section soins pris en charge par l'assurance maladie.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a versé un montant annuel de 543 997 euros.

La résidence Bois Ballier a perçu au titre de l'année 2010 une subvention d'exploitation afin de couvrir ses frais de la section soins pris en charge par l'assurance maladie.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a versé un montant annuel de 896 179 euros.

Le total des subventions d'exploitation perçues par l'Association en 2010 s'élève à 3 097 788 euros.

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 5 491 euros.

* M. COLANDREA, Président : 5 491 euros.

Tous les administrateurs ainsi que le Président de l'Association sont bénévoles. Ils ne perçoivent en conséquence aucune rémunération en tant que telle.

Toutefois, dans le cadre de ses interventions pour l'Association, le président engage personnellement divers frais (missions, déplacements, affranchissements, téléphone) qui lui sont remboursés. Ce montant s'élève pour l'exercice à 5 491€.

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres informations

Droit Individuel à la Formation

Les droits acquis par les salariés au 31/12/2009 dans le cadre du droit individuel à la formation s'élèvent à 11 406 heures, réparties comme suit:

Résidence Le Couvent: 2 546 heures

Résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice: 6 252 heures

Résidence Bois Ballier: 2 608 heures

Heures effectuées : Néant

Demandes : Néant

Engagements de retraite

L'association n'a pas signé un accord particulier.

L'association n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

L'engagement de retraite correspondant aux droits acquis par les salariés compte tenu de leur ancienneté respective s'élève à 404 470 euros.

L'engagement se répartit entre les établissements de la manière suivante:

Résidence Le Couvent: 212 992 euros

Résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice: 115 540 euros

Résidence Bois Ballier: 75 938 euros

Cet engagement a été calculé en prenant comme base les éléments suivants :

Age de départ : 65 ans

Turn-over : variable par tranches d'âges

Evolution des salaires: 1% par an

Taux d'actualisation: 3.6%

Charges sociales correspondantes : 45%

Convention Collective applicable : CCN 51 : Hospitalisation à but non lucratif.

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts des emprunts à échoir	4 746 212
Engagements de retraite	404 470
Droit Individuel à la Formation	104 365

Autres informations

	Montant en euros
Autres engagements donnés	5 255 047
Total	5 255 047

Tableau du personnel

CATEGORIES	EFFECTIF			EFFECTIF EQUIVALENT Temps Plein
	Hommes	Femmes	Total	
Cadres	2	9	11	8,4
Employés	18	173	191	170,91
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat d'apprentissage				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Contrat Aidé		3	3	2,22
TOTAL	20	185	205	181,53

Au 31 décembre 2010, le personnel se répartit entre les résidences de la manière suivante:

Résidence Jean Ardoin - Marie Béatrice:	108
Résidence Le Couvent:	41
Résidence Bois Ballier:	56
Total	205



ASSOCIATION LA CHENERAIE

Association Loi 1901
Château de Sérézin

38070 ST QUENTIN FALLAVIER

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Nous avons été avisés des conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui sont intervenues au cours de l'exercice.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



Rémunération des cadres dirigeants salariés:

En application de l'article L. 612-5 du Code de commerce et de l'article L. 313-25 du Code de l'action sociale et des familles, la rémunération des cadres dirigeants salariés de l'association au sens du 2^e alinéa de l'article L 3111-2 est considérée comme une convention. Cette rémunération s'élève à la somme brute de 199 780 € pour l'exercice 2010.

Lyon, le 8 avril 2011

Le Commissaire aux comptes

EKYLIS

Jean Brice JOLY